

"Volontariat écologique et social franco-allemand" dans le Rhin Supérieur

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 3 DECEMBRE 2010

Le Conseil Rhénan, lors de sa séance du 3 décembre 2010 et sur demande de la Commission "Culture, Jeunesse, Formation":

1. est d'avis que le Volontariat franco-allemand existant depuis 2007 avec sa variante "Volontariat écologique et social" est une institution qui devrait être mieux prise en considération au sein de la région du Rhin Supérieur;
2. estime que la possibilité offerte aux jeunes de la partie allemande de la région du Rhin Supérieur, d'entreprendre un volontariat en Alsace, et aux jeunes de la partie française de la région du Rhin Supérieur, de se rendre dans la région de Bade ou dans le sud du Palatinat pour un tel volontariat, leur donne une occasion idéale d'apprendre la langue du voisin et de mieux connaître la région voisine;
3. voit par l'accomplissement d'un volontariat franco-allemand dans l'espace du Rhin Supérieur, un apport important au développement et au soutien de la société civile dans le cadre de la Région Métropolitaine trinationale du Rhin Supérieur;
4. se prononce en conséquence pour que des efforts soient entrepris en vue d'augmenter les offres de volontariats tandem pour les volontaires allemands en Alsace et pour les volontaires français dans la région de Bade et du Palatinat du Sud;
5. demande de prévoir, au cours de la nouvelle organisation de volontariats, suite à la suspension du service militaire obligatoire et du service civil en Allemagne en l'an 2011, des conditions d'offres plus attractives dans le cadre du volontariat franco-allemand;
6. demande, en collaboration avec l'Office franco-allemand pour la Jeunesse et les porteurs d'offres de volontariats, d'initier une large campagne d'informations à l'attention du public dirigée sur les différentes possibilités d'un volontariat et sur les offres existantes;
7. demande de saisir l'occasion que présente l'année européenne du volontariat 2011, de mettre sur pied des possibilités d'informations sur le volontariat et de s'en servir;
8. suggère d'examiner également la possibilité d'associer la Suisse au volontariat franco-allemand afin de favoriser un échange entre les trois états englobant la région du Rhin Supérieur;
9. souligne la nécessité d'adapter de manière adéquate les règles en vigueur pour les volontaires en Allemagne et en France concernant leur statut et dans le domaine juridique et financier.

Le Conseil Rhénan adresse cette résolution :

- au gouvernement de la République Fédérale Allemande,
- au gouvernement du Land de Bade-Wurtemberg,
- au gouvernement du Land de Rhénanie-Palatinat,
- au gouvernement de la République Française,
- au Conseil Fédéral Suisse,
- à la Région Alsace,

- aux gouvernements des cantons Bâle-ville, Bâle-campagne, Argovie, Soleure et Jura.